

ASSEMBLÉE NATIONALE4 mai 2006

EAU ET MILIEUX AQUATIQUES - (n° 2276)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 204

présenté par
M. Flajolet, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 22

Dans la première phrase de l'alinéa 9 de cet article, après les mots :

« l'autorisation »,

insérer les mots :

« prévue au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.